

## *Ecole Intercommunale de Recologne*

**Objet : informations concernant l'élection des représentants des parents d'élèves**

**Chers parents,**

*Comme vous avez pu le lire sur le blog de l'école ou au tableau d'affichage, une réunion préparatoire aux élections des représentants de parents a eu lieu vendredi 10/09. Les élections auront lieu cette année, le vendredi 8 octobre. Je dois vous rappeler les conditions d'éligibilité ainsi que les délais à respecter pour le dépôt des listes de candidatures. Tout électeur est éligible, sauf s'il est déjà membre à un autre titre que celui de représentant des parents d'élèves du conseil d'école. **Les listes et les déclarations de candidatures** doivent parvenir au bureau des élections, avant la date limite fixée par le calendrier électoral et en tout état de cause au plus tard 10 jours francs avant la date du scrutin, **soit le lundi 27/09**. Les candidatures déposées hors délai sont irrecevables.*

Cordialement,

Le directeur, David Boillot